

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - SEANCE DU 01/10/2026

Nombre de délégués en exercice : 83

Nombre de délégués présents : 71

Pouvoirs : 5

L'an deux mil vingt-six, le 01 octobre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à FALAISE, sous la présidence de Monsieur Kévin DEWAËLE pour examiner les points inscrits à l'ordre du jour.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail le 23/09/2026.

Monsieur Franck NACHTERGAELE est désigné secrétaire de séance.

Elu de la Commune de	TITULAIRE - Nom	Prénom	Présent	Absent	A donné pouvoir à	SUPPLEANT - Nom	Prénom	Présent
AUBIGNY	FOUCHER	Virginie			Pouvoir à	LAVOLE	Thibaut	Présent
BAROU EN AUGE	DECOBERT	Isabelle	Présente		Pouvoir à	BURIN	Franck	
BEAUMAIS	POUPARD	Frédérique	Présente		Pouvoir à	LARGERIE	Martine	
BERNIERES D'AILLY	HINARD	Marie-Anne			Pouvoir à Jean-Yves LEBOUQCQ	SABINE	Déborah	
BONNOËIL	RIVIÈRE	Edwige	Présente		Pouvoir à	FOUCAULT	Joël	
BONS TASSILLY	CATEAU	Olivier	Présent		Pouvoir à	GOLBA	Pauline	
CORDEY	ROTTIER	Brigitte	Présente		Pouvoir à	FERRAND	Marc	
COURCY	VERDONCK	Marc		Absent	Pouvoir à	NEUVILLE	Magali	
CROCY	REUSSNER	Edouard	Présent		Pouvoir à	DELAUNEY	Nadine	
DAMBLAINVILLE	CAILLOUET	Michel	Présent		Pouvoir à	MOISAN	Angélique	
EPANEY	DUGUEY	Bruno	Présent		Pouvoir à	AUBRIS	Isabelle	
ERAINES	DUCCLOS	Jacques		Absent	Pouvoir à	PAUL	Sandra	
ERNES	LAMANDÉ	Xavier			Pouvoir à	GUY	Philippe	Présent
FALAISE	MAUNOURY	Hervé	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	LE BRET	Jacques	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	LE VAGUERÈSE	Cécile	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	GRACIA	Fabrice			Pouvoir à Gwenaëlle PERCHERON			
FALAISE	PERCHERON	Gwenaëlle	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	BOULIER	Bruno	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	REBILLARD	Julie		Absente	Pouvoir à			
FALAISE	DAGORN	Grégoire		Absent	Pouvoir à			
FALAISE	CANONNE	Magali	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	LEBAS	Jean-Marc	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	RICHARD	Bastien	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	LEBLOND	Thérèse	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	LEBAILLY	Bénédict	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	DROUET	Philippe	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	BILONG	Isabelle	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	NÉRÉ	Véronique			Pouvoir à Bruno BOULIER			
FALAISE	DEWAËLE	Clara	Présente		Pouvoir à			
FALAISE	LEPASTEUR	Olaf	Présent		Pouvoir à			
FALAISE	GRENIER	Sylvie	Présente		Pouvoir à			
FONTAINE LE PIN	CANDON	Bruno	Présent		Pouvoir à	MACÉ	Gilles	
FOURCHES	LEROY	Eric			Pouvoir à	OUIN	Michel	Présent
FOURNEAUX LE VAL	LEVEQUE	Sabrina	Présente		Pouvoir à	GUILLLOT	Laurent	
FRESNE LA MERE	LASNE	Maryse	Présente		Pouvoir à	JULES	Vincent	
JORT	GUILLEMOT	Jean-François	Présent		Pouvoir à	LEMAITRE	Jean-Claude	
LA HOGUETTE	SAINTOT	Yves	Présent		Pouvoir à	GUERVENO	Jean-Pierre	
LE DETROIT	DUFAY	Gilbert			Pouvoir à	CATHERINE	Emmanuel	Présent
LE MARAIS LA CHAPELLE	NOËL	Michel	Présent		Pouvoir à	NOËL	Colette	
LE MESNIL VILLEMENT	CARUHEL	Jérôme	Présent		Pouvoir à	LECOEUR	Arnaud	
LEFFARD	MEURGEY	Jean-Claude	Présente		Pouvoir à	AUBRY	Thomas	
LES ISLES BARDEL	MARIE	Véronique	Présente		Pouvoir à	DENIS	Jean-Charles	
LES LOGES SAULCES	DUFAY	Fabien			Pouvoir à	KIPRÉ	Théodore Emmanuel	Présent
LES MOUTIERS EN AUGE	POURRIT	Alain		Absent	Pouvoir à	DUBOIS	Mélina	
LOUVAGNY	PORCHON	Christian	Présent		Pouvoir à	GABRIEL	Odile	
MAIZIERES	GUICHET-LEBAILLY	Sabine			Pouvoir à	SALLEY	Sébastien	Présent
MARTIGNY SUR L'ANTE	CAHOURS	Michel	Présent		Pouvoir à	BROUILLIARD	Benoît	
MORTEAUX COULBOEUF	BACHELEY	Christian	Présent		Pouvoir à	FIOR	Françoise	
NORON L'ABBAYE	PUPIN	Nicolas	Présent		Pouvoir à	LESAGE	Lydie	
NORREY EN AUGE	HATREL	Didier	Présent		Pouvoir à	RICHARD	Laurent	
OLENDON	DELAROCHE	Ingrid	Présente		Pouvoir à	BOUFFAY	Prisca	
OUILLY LE TESSON	HEURTIN	Jean-Yves	Présent		Pouvoir à	SCELLES	Fabrice	
PERRIERES	LEFOYER	Gaël	Présent		Pouvoir à	SCHWARTZ	Stéphanie	
PERTHEVILLE NERS	RAULT	Thierry	Présent		Pouvoir à	ANQUETIL	Maryline	
PIERREFITTE EN CINGLAIS	COURVALLET	Samuel	Présent		Pouvoir à	DE PELLEGARS-MALTHORTIE	Catherine	
PIERREPONT	PIEMERCER	Jean-Jacques	Présent		Pouvoir à	GIDEL	Sandrine	
PONT D'OUILLY	ALLIZARD	Arthur	Présent		Pouvoir à			
PONT D'OUILLY	LAIR	Audrey		Absente	Pouvoir à			
POTIGNY	LEMARCHAND	Hélène	Présente		Pouvoir à			
POTIGNY	FAUCHER	Ludovic	Présent		Pouvoir à			
POTIGNY	MACREL	Gwladys	Présente		Pouvoir à			
POTIGNY	CHAUVIÈRE	Alexis			Pouvoir à Hélène LEMARCHAND			
POTIGNY	GOSIK	Sandrine			Pouvoir à Gwladys MACREL			
RAPILLY	JURKIEWICZ	Françoise	Présente		Pouvoir à	HEUZÉ	Xavier	
ROUVRES	PIERRE	Pascal	Présent		Pouvoir à	FOUILLEUL	Julien	
SAINT GERMAIN LANGOT	BURON-LEDARD	Nadège	Présente		Pouvoir à	KLEIN	Yann	
SAINT MARTIN DE MIEUX	BOURGE	Mathieu	Présent		Pouvoir à	FERRY	Magali	
SAINT PIERRE CANIVET	BOURY	Stéphane	Présent		Pouvoir à	BOUQUEREL	Florence	
SAINT PIERRE DU BU	GROUT	Denis	Présent		Pouvoir à	LEBLEU	Emmanuel	
SASSY	VARIN	Dominique	Présent		Pouvoir à	ROUSSEAU	Emile	
SOULANGY	POUPARD	Philippe	Présent		Pouvoir à	GASNIER	Elisabeth	
SOUOMONT SAINT QUENTIN	MEUDEC	Laure	Présente		Pouvoir à	ROCHE	Philippe	
TREPREL	COUTURE	Dominique	Présent		Pouvoir à	OCTAVE	Olivier	
USSY	DELILE	Eric		Absent	Pouvoir à			
USSY	AGUIRREBENGOA	Lise	Présente		Pouvoir à			
VENDEUVRE	LE CANNELIER	Cédric	Présent		Pouvoir à			
VENDEUVRE	VANHOUTTE	Arnaud	Présent		Pouvoir à			
VERSAINVILLE	BINET	Sébastien	Présent		Pouvoir à	LEBRETON	Lucie	
VICQUES	LEBOUCQ	Jean-Yves	Présent		Pouvoir à	HOSTE-RAMON	Charlotte	
VIGNATS	DEWAËLE	Kévin	Présent		Pouvoir à	VANDON	Philippe	
VILLERS CANIVET	BONNE	Jean-Louis	Présent		Pouvoir à	BOROVSAK	Gilbert	
VILLY LEZ FALAISE	NACHTERGAELE	Franck	Présent		Pouvoir à	LEFEVRE	Pascal	

FINANCES – (FPIC) FONDS DE PEREQUATION DES RECETTES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES – MONTANT ET REPARTITION 2026

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Une fois le prélèvement ou le reversement calculé au niveau d'un ensemble intercommunal, celui-ci est réparti entre l'EPCI et ses communes membres.

Répartition du FPIC de 2023 à 2025 :

Année	Montant à répartir	Répartition		Modalités
		Communes	CCPF	
2023	809 852 €	283 448 €	526 404 €	Dérogation libre
2024	771 830 €	270 142 €	501 688 €	Dérogation libre
2025	739 646 €	258 876 €	480 770 €	Dérogation libre

Montant FPIC 2026

Le montant du FPIC notifié pour l'année 2026 s'élève à 747 621 € (739 646 € en 2025 soit une augmentation de 7 975 €).

Les services de la Préfecture ont transmis les éléments permettant de détailler la part pour chaque commune. L'article 241 de la loi de finances initiale pour 2024 a donné une valeur pluriannuelle aux délibérations de répartition dérogatoire du FPIC, qui s'applique aux délibérations prises à compter de 2023.

Pour rappel lors de la mandature précédente, l'assemblée avait voté une répartition du montant du FPIC pour 65 % du produit en faveur de la Communauté de communes et 35 % en faveur des communes. Cette mesure avait été retenue pour éviter une augmentation des taux de fiscalité et maintenir le soutien de la dotation patrimoine et voirie aux communes. Le budget 2026 a été bâti selon cette répartition.

Compte tenu du montant notifié pour l'année 2026, la répartition s'établirait comme suit :

Répartition dite « dérogatoire libre »

Communes (35 %)	CC Pays de Falaise (65 %)
261 667 €	485 954 €

Le Conseil communautaire,

- Vu les montants et la répartition de droit commun figurant dans la fiche de répartition de droit commun notifiés par le Préfet ;
- Vu la délibération n°62/2018 du Conseil communautaire du 29 mars 2018 approuvant à l'unanimité le pourcentage de répartition du montant du FPIC entre la Communauté de communes du Pays de Falaise et ses communes membres ;
- Vu la délibération n°024/2026 du Conseil communautaire du 12 mars 2026 approuvant le budget primitif de la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
- Vu les avis favorables de la commission finances du 15 septembre 2026 et du bureau communautaire du 17 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 014-241400514-20261001-105_2026-DE

Abstentions : 0	Suffrages exprimés : 76
	Pour : 76
	Contre : 0

➤ **DECIDE**

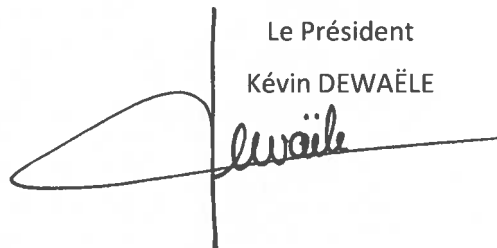
- de retenir, pour la durée du mandat ayant débuté en 2026, la répartition dérogatoire libre du fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales en fixant ainsi les modalités internes du prélèvement :
 - ✓ 65% du montant du FPIC au profit de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
 - ✓ 35% du montant du FPIC au profit des communes membres, somme répartie entre les communes dans les mêmes proportions que la répartition entre communes relevant de la règle de droit commun ;
- ✓ que pour 2026, le montant du fonds national de péréquation (FPIC) et la répartition entre la Communauté de communes et l'ensemble des communes de l'ensemble intercommunal sont les suivants :
 - ✓ 65% du montant du FPIC, soit 485 954 € au profit de la Communauté de communes du Pays de Falaise ;
 - ✓ 35% du montant du FPIC, soit 261 667 € au profit des communes membres, somme répartie entre les communes dans les mêmes proportions que la répartition entre communes relevant de la règle de droit commun ;
- **PRECISE** que cette délibération sera notifiée aux communes membres ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de la
transmission en Préfecture le : 6/10/2026

Et de sa publication électronique le : 8/10/2026

Le Président

Kévin DEWAËLE



Envoyé en préfecture le 06/10/2026

Reçu en préfecture le 06/10/2026

Publié le

ID : 014-241400514-20261001-105_2026-DE

Répartition du FPIC
au sein de l'ensemble intercommunal du Pays de Falaise pour 2026
(entre l'EPCI et ses communes membres)

Nom	Droit commun (43 % CDC et 57 % communes) Année 2025	Répartition votée 2025 65% : C d C 35% : Communes	Droit commun (43 % CDC et 57 % communes) Année 2026	Répartition 2026 65% : C d C 35% : Communes	Différence 65 % CDC - 35 % communes 2026/2025
CDC	317 371 €	480 770 €	327 356 €	485 954 €	5 184 €
Communes :	422 275 €	258 876 €	420 265 €	261 667 €	2 791 €
AUBIGNY	4 633 €	2 840 €	4 469 €	2 783 €	58 €
BAROU-EN-AUGE	693 €	425 €	759 €	473 €	48 €
BEAUMAIS	2 267 €	1 390 €	2 205 €	1 373 €	17 €
BERNIERES-D'AILLY	3 660 €	2 244 €	3 951 €	2 460 €	216 €
BONNOEIL	1 687 €	1 034 €	1 639 €	1 020 €	14 €
BONS-TASSILLY	6 579 €	4 033 €	6 661 €	4 147 €	114 €
CORDEY	2 466 €	1 512 €	2 406 €	1 498 €	14 €
COURCY	1 944 €	1 192 €	2 354 €	1 466 €	274 €
CROCY	4 483 €	2 748 €	4 450 €	2 771 €	22 €
DAMBLAINVILLE	3 694 €	2 265 €	3 569 €	2 222 €	42 €
DETROIT(LE)	1 374 €	842 €	1 398 €	870 €	28 €
EPANEY	9 531 €	5 843 €	9 207 €	5 733 €	110 €
ERAINES	5 000 €	3 065 €	4 769 €	2 969 €	96 €
ERNES	5 864 €	3 595 €	5 939 €	3 698 €	103 €
FALAISE	88 404 €	54 196 €	86 738 €	54 005 €	191 €
FONTAINE-LE-PIN	6 290 €	3 856 €	5 976 €	3 721 €	135 €
FOURCHES	3 604 €	2 209 €	3 447 €	2 146 €	63 €
FOURNEAUX-LE-VAL	2 406 €	1 475 €	2 393 €	1 490 €	15 €
FRESNE-LA-MERE	10 669 €	6 541 €	10 586 €	6 591 €	50 €
HOGUETTE (LA)	12 440 €	7 626 €	12 510 €	7 789 €	163 €
ISLES-BARDEL (LES)	1 041 €	638 €	1 024 €	638 €	1 €
JORT	5 095 €	3 123 €	5 148 €	3 205 €	82 €
LEFFARD	3 415 €	2 094 €	3 262 €	2 031 €	63 €
LOGES-SAULCES (LES)	2 788 €	1 709 €	2 588 €	1 611 €	98 €
LOUVAGNY	738 €	452 €	703 €	438 €	15 €
MAIZIERES	7 894 €	4 839 €	7 997 €	4 979 €	140 €
MARAIS-LA-CHAPELLE (LE)	1 466 €	899 €	1 322 €	823 €	76 €
MARTIGNY-SUR-L'ANTE	5 040 €	3 090 €	5 053 €	3 146 €	56 €
MESNIL-VILLEMENT (LE)	5 515 €	3 381 €	5 428 €	3 380 €	1 €
MORTEAUX-COULIBOEUF	10 804 €	6 623 €	10 822 €	6 738 €	115 €
MOUTIERS-EN-AUGE (LES)	1 752 €	1 074 €	1 793 €	1 116 €	42 €
NORON-L'ABBAYE	5 917 €	3 627 €	6 124 €	3 813 €	186 €
NORREY-EN-AUGE	1 272 €	780 €	1 218 €	758 €	21 €
OLENDON	3 048 €	1 869 €	3 004 €	1 870 €	2 €
OUILLY-LE-TESSON	9 933 €	6 089 €	10 306 €	6 417 €	327 €
PERRIERES	5 783 €	3 545 €	5 495 €	3 421 €	124 €
PERTHEVILLE-NERS	3 923 €	2 405 €	3 670 €	2 285 €	120 €
PIERREFITTE-EN-CINGLAIS	3 871 €	2 373 €	3 856 €	2 401 €	28 €
PIERREPONT	1 150 €	705 €	1 082 €	674 €	31 €
PONT-D'OUILLY	17 280 €	10 594 €	17 655 €	10 992 €	399 €
POTIGNY	32 209 €	19 746 €	31 422 €	19 564 €	182 €
RAPILLY	635 €	389 €	532 €	331 €	58 €
ROUVRES	3 548 €	2 175 €	3 547 €	2 208 €	33 €
SAINT-GERMAIN-LANGOT	6 119 €	3 751 €	6 004 €	3 738 €	13 €
SAINT-MARTIN-DE-MIEUX	6 496 €	3 982 €	6 782 €	4 223 €	240 €
SAINT-PIERRE-CANIVET	8 264 €	5 066 €	8 258 €	5 142 €	75 €
SAINT-PIERRE-DU-BU	8 197 €	5 025 €	8 095 €	5 040 €	15 €
SASSY	3 034 €	1 860 €	3 221 €	2 005 €	145 €
SOULANGY	2 959 €	1 814 €	2 949 €	1 836 €	22 €
SOUMONT-SAINT-	11 822 €	7 247 €	12 463 €	7 760 €	512 €
TREPREL	1 601 €	981 €	1 648 €	1 026 €	45 €
USSY	15 098 €	9 256 €	14 976 €	9 324 €	69 €
VENDEUVRE	13 759 €	8 435 €	13 982 €	8 706 €	271 €
VERSAINVILLE	9 426 €	5 779 €	9 928 €	6 181 €	403 €
VICQUES	828 €	508 €	769 €	479 €	29 €
VIGNATS	4 494 €	2 755 €	4 442 €	2 766 €	11 €
VILLERS-CANIVET	13 544 €	8 303 €	13 296 €	8 278 €	25 €
VILLY-LEZ-FALAISE	4 829 €	2 960 €	4 975 €	3 098 €	137 €
TOTAL	422 275 €	258 876 €	420 265 €	261 667 €	2 791 €